



**F A É C U M**

# **ENTENTE POUR LE MONTANT DE LA COTISATION AU CEPSUM**

**RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Adoptée à la 536<sup>e</sup> séance du conseil central

Le 14 février 2018

Rédaction :

Jessica Bérard, coordonnatrice aux affaires universitaires

Révision :

Justine Lévesque, correctrice

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Ce document a été présenté lors de la 536<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central, le 14 février 2018.

**FAÉCUM**

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265  
Montréal (Québec) H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

**[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)**

[info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 84 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. ENGAGEMENTS DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES</b>	<b>6</b>
<b>2. ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITÉ</b>	<b>8</b>
2.1. ACCÈS AU CEPsum POUR LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE	8
2.2. PLUS GRANDE COLLABORATION	9
2.3. MILIEU DE VIE ACCUEILLANT ET INCLUSIF	10
2.4. MAINTIEN ET AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES, DES INSTALLATIONS ET DES SERVICES DU CEPsum	11
2.5. INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES	13
2.6. ÉVALUATION DES SERVICES	14
2.7. CONTRIBUTION FINANCIÈRE	15
<b>3. COMITE DE SUIVI</b>	<b>16</b>
<b>4. TERME DE L'ENTENTE ET MODALITÉS DE RETRAIT</b>	<b>17</b>
<b>5. RESUME DES RESULTATS DES NEGOCIATIONS</b>	<b>18</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>21</b>
<b>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>22</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>24</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>TABLEAU 1 : PRÉVISIONS DE L'AUGMENTATION PAR CRÉDIT DE LA COTISATION AU CEPSUM</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES COTISATIONS ÉTUDIANTES AU CEPSUM</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU 3 : EXEMPLE DE RÉPARTITION DES COTISATIONS ÉTUDIANTES AU CEPSUM</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU 4 : RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS QUANT AU FINANCEMENT DES DIVERS PROJETS DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DES INSTALLATIONS DU CEPSUM</b>	<b>12</b>
<b>TABLEAU 5 : RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS EN FONCTION DES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS POUR LA NÉGOCIATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE POUR LE MONTANT DE LA COTISATION AU CEPSUM</b>	<b>18</b>

## INTRODUCTION

Les cotisations étudiantes constituent la principale source de financement du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM). Comme il s'agit de frais institutionnels obligatoires (FIO), toute augmentation au-delà de l'indexation autorisée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) doit faire l'objet d'une entente entre l'Université de Montréal et les associations étudiantes concernées, soit la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP).

Afin de maintenir les activités et les services offerts par le CEPSUM aux étudiants et aux étudiantes, et de permettre toute éventuelle bonification, une augmentation des cotisations étudiantes au CEPSUM est nécessaire. Cela a clairement été démontré par la direction du CEPSUM avant le début des négociations. Un portrait de la situation du centre sportif et un premier scénario d'augmentation de la cotisation demandée par le CEPSUM ont été présentés aux associations étudiantes dans l'avis pour la négociation d'une nouvelle entente pour le montant de la cotisation au CEPSUM (FAÉCUM 2017). Cet avis, adopté par le conseil central lors de sa 531<sup>e</sup> séance, comporte plusieurs recommandations visant à guider la FAÉCUM lors du renouvellement de l'entente avec le CEPSUM. Les recommandations ciblaient les principaux problèmes liés au CEPSUM et des avantages pouvant être obtenus lors des négociations. Elles ont également permis à la FAÉCUM de s'assurer que les activités et les services offerts par le CEPSUM soient en adéquation avec les besoins exprimés par la communauté étudiante.

Au cours des derniers mois, plusieurs rencontres ont eu lieu entre l'Université de Montréal, l'AGEEFEP et la FAÉCUM afin d'établir les termes de la prochaine entente qui déterminera le montant de la cotisation étudiante obligatoire versée au centre sportif. Ce document présente les résultats des négociations, afin que le conseil central puisse prendre position au sujet de la nouvelle entente.

## 1. ENGAGEMENTS DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES

Pour déterminer l'augmentation de la cotisation étudiante requise pour le maintien et le développement des activités et des services offerts par le CEPSUM aux étudiants et aux étudiantes, la direction du centre sportif a effectué des prévisions budgétaires. Ces prévisions ont été réfléchies sur une période de cinq ans en fonction des besoins financiers du centre sportif et des projets sur lesquels l'Université de Montréal et le CEPSUM se sont entendus avec la FAÉCUM et l'AGEEFEP. Une telle répartition de la hausse des cotisations étudiantes est avantageuse pour la communauté étudiante puisqu'elle est directement liée aux réalisations envisagées par le CEPSUM. Les principaux projets et les investissements qui seront réalisés par le CEPSUM pendant la durée de l'entente sont présentés à la section 2. De plus, les prévisions budgétaires incluent une série d'hypothèses concernant les revenus et les dépenses de fonctionnement du CEPSUM. À titre indicatif, les revenus d'abonnement, incluant les abonnements pour la salle d'entraînement, ont été estimés à la hausse, et les variations sont de l'ordre de 2 à 4 % en fonction des années et des investissements qui seront réalisés pour la rénovation de la salle d'entraînement. L'augmentation annuelle des dépenses a été fixée à 3 %, ce qui correspond à la hausse des coûts de système de l'Université de Montréal. Finalement, les prévisions prennent en considération qu'une baisse de l'effectif étudiant est prévue pour les prochaines années selon les estimations du gouvernement québécois (Gouvernement du Québec 2014).

L'augmentation des cotisations étudiantes au CEPSUM demandée par l'Université de Montréal par crédit est présentée au tableau 1. Il est à noter que le montant indiqué sur la facture des étudiants et des étudiantes dépend du nombre de crédits auquel les étudiantes et les étudiants sont inscrits ou, pour les étudiants et les étudiantes des cycles supérieurs, incluant les étudiants et les étudiantes en rédaction, de leur statut d'études<sup>1</sup>. À la demande de la FAÉCUM, il est proposé que les étudiants et les étudiantes en rédaction cotisent automatiquement au CEPSUM.

### Rappel de position

Que l'Université de Montréal revoie le système de répartition de la cotisation étudiante obligatoire au CEPSUM de manière à ce qu'un montant unique soit facturé aux étudiantes et aux étudiants inscrits en rédaction de mémoire ou en rédaction de thèse, et que ce montant soit le quart de celui déboursé par les étudiantes et les étudiants inscrits à temps plein aux cycles supérieurs.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

Ce changement est bénéfique pour les étudiantes et les étudiants en rédaction puisqu'elles et qu'ils n'auront plus à déboursier des frais supplémentaires substantiels (112 \$ par trimestre) pour s'abonner au centre sportif et qu'elles et qu'ils pourront bénéficier des mêmes avantages que l'ensemble des autres étudiants

---

<sup>1</sup> Certaines étudiantes et certains étudiants inscrits aux cycles supérieurs paient une cotisation calculée en fonction du nombre de crédits d'études auxquels elles et ils sont inscrits, notamment celles et ceux qui ne sont pas inscrits dans des programmes de recherche.

et étudiantes. La répartition des cotisations étudiantes au CEP SUM en fonction des cycles et des statuts d'études est détaillée au tableau 2, et un exemple est présenté au tableau 3.

**TABLEAU 1 : PRÉVISIONS DE L'AUGMENTATION PAR CRÉDIT DE LA COTISATION AU CEP SUM**

Année universitaire	Augmentation	Total par crédit <sup>1</sup>
2018-2019	+ 0,69 \$/crédit	4,20 \$/crédit
2019-2020	+ 0,09 \$/crédit	4,37 \$/crédit
2020-2021	+ 0,23 \$/crédit	4,68 \$/crédit
2021-2022	+ 0,11 \$/crédit	4,87 \$/crédit
2022-2023	+ 0,11 \$/crédit	5,06 \$/crédit

<sup>1</sup> Le total par crédit inclut le montant associé à l'indexation annuelle qui est basée sur la dernière variation annuelle connue du revenu disponible des ménages par habitant, soit l'indice actuellement utilisé par le MEES pour déterminer le pourcentage maximal d'augmentation des FIO accordé aux universités — fixée hypothétiquement à 1,70 % pour les besoins du présent exercice.

**TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES COTISATIONS ÉTUDIANTES AU CEP SUM**

1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles		
	Plein temps	Demi-temps	Rédaction
Les cotisations sont calculées selon le nombre de crédits de l'étudiant ou de l'étudiante jusqu'à un maximum de 15 crédits.	Les cotisations correspondent au total de 15 crédits.	Les cotisations correspondent au total de 7,5 crédits.	Les cotisations correspondent au total de 3,75 crédits.

**TABLEAU 3 : EXEMPLE DE RÉPARTITION DES COTISATIONS ÉTUDIANTES AU CEP SUM**

1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles		
	Plein temps	Demi-temps	Rédaction
4,20 \$/crédit jusqu'à un maximum de 63 \$ par trimestre	63 \$	31,50 \$	15,75 \$

<sup>1</sup> Afin d'illustrer l'exemple, le montant total par crédit pour l'année 2018-2019, tel qu'estimé au tableau 1, a été utilisé.

## 2. ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITÉ

Si la communauté étudiante consent à l'augmentation des cotisations étudiantes au CEPSUM demandée par l'Université, en contrepartie, l'Université s'engage à respecter certaines modalités pendant la durée de l'entente. Les prochaines sous-sections présentent ces modalités.

### 2.1. ACCÈS AU CEPSUM POUR LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

Considérant que le CEPSUM est un allié important pour l'adoption d'un mode de vie sain et actif sur le campus de l'Université de Montréal, il est essentiel qu'il puisse jouer un rôle central auprès de l'ensemble des membres de la communauté étudiante. Pour y arriver, le CEPSUM doit être facilement accessible. La consultation réalisée dans le cadre de la rédaction de l'avis pour la négociation d'une nouvelle entente pour le montant de la cotisation au CEPSUM a permis de conclure que les frais supplémentaires facturés aux étudiantes et aux étudiants pour s'abonner au CEPSUM constituent une barrière importante à l'utilisation du centre sportif (FAÉCUM 2017). En effet, selon le modèle qui est actuellement utilisé, les étudiantes et les étudiants qui sont inscrits à l'équivalent de 12 crédits et plus au premier cycle ou en scolarité à temps plein aux cycles supérieurs ont automatiquement accès à l'abonnement-étudiant. Les autres, c'est-à-dire les étudiantes et les étudiants à temps partiel, les étudiants et les étudiantes libres, à demi-temps ou dont le statut est en rédaction de mémoire ou en rédaction de thèse aux cycles supérieurs, doivent payer des frais supplémentaires fixés par le CEPSUM pour s'abonner au centre sportif et avoir droit aux mêmes avantages que leurs collègues qui sont *ipso facto* abonnés et abonnées du CEPSUM.

Dans le cadre des négociations, l'Université s'engage à ce que chaque étudiant et étudiante bénéficie d'un abonnement-étudiant au CEPSUM, et ce, sans avoir à déboursier de frais supplémentaires. Les avantages prévus par l'abonnement-étudiant sont décrits à l'Annexe A et correspondent aux avantages actuellement consentis par le CEPSUM aux étudiants et aux étudiantes membres.

#### Rappel de recommandation

Que les étudiantes et les étudiants de l'Université de Montréal aient accès au CEPSUM et y soient automatiquement abonnés, et ce, sans frais supplémentaires. Que l'abonnement soit effectif pour tous les trimestres où l'étudiante ou l'étudiant est considéré inscrit dans un programme d'études, qu'il ou elle paie ou non une cotisation obligatoire.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

Ce changement est avantageux puisque c'est plus de 30 % des membres de la communauté étudiante qui n'auront plus à déboursier des frais supplémentaires pour profiter de l'abonnement-étudiant au CEPSUM. De plus, une étudiante ou un étudiant qui n'est pas inscrit à une activité créditée pour un trimestre donné conservera son abonnement-étudiant au centre sportif pour la durée du trimestre en question à condition qu'elle ou qu'il ait été inscrit, au trimestre précédent, à une activité créditée du même programme d'études de l'Université et que son inscription à ce programme d'études soit maintenue durant le trimestre concerné. Par exemple, une étudiante ou un étudiant qui aurait été admis dans un programme d'études de premier

cycle au trimestre d'hiver et qui ne serait pas inscrit à un cours au trimestre d'été pourrait continuer de profiter de son abonnement-étudiant au CEPSUM au cours du trimestre d'été. Ce privilège s'applique également aux étudiants et étudiantes en correction de mémoire ou de thèse ; ils et elles pourront conserver leur abonnement-étudiant pour la durée d'un trimestre de correction à condition qu'elles ou qu'ils aient été inscrits au trimestre précédent à une activité créditée du même programme d'études.

L'Université s'est également engagée à mettre en œuvre une stratégie et des moyens de communication visant à faire connaître aux étudiants, aux étudiantes et aux associations étudiantes les activités et les services offerts par le CEPSUM dont ils et elles peuvent bénéficier. Ceci est avantageux pour la communauté étudiante puisque l'information concernant l'abonnement-étudiant, qui sera dorénavant automatiquement accordé à l'ensemble des étudiants et des étudiantes, sera largement diffusée, notamment par les canaux officiels de l'Université. La FAÉCUM et l'AGEEFEP se sont également engagées à donner à leurs membres des renseignements sur les activités et les services offerts par le CEPSUM, ainsi que sur les avantages compris dans l'abonnement-étudiant auxquels les étudiants et les étudiantes auront droit en cotisant au CEPSUM par l'entremise de leur facture étudiante.

#### **Rappel de recommandation**

Que le CEPSUM mette en place une stratégie et des moyens de communication ciblés afin d'informer les membres de la communauté étudiante des services et des installations auxquels ils et elles ont accès.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

#### **Rappel de recommandation**

Que la FAÉCUM diffuse auprès de ses associations étudiantes membres de l'information relative à la location de plateaux et d'installations pour l'organisation d'activités associatives au CEPSUM, par exemple lors des séances du conseil de la vie étudiante.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

## **2.2. PLUS GRANDE COLLABORATION**

Dans l'avis pour la négociation d'une nouvelle entente pour le montant de la cotisation au CEPSUM, la FAÉCUM a démontré l'importance d'arrimer le renouvellement de la prochaine entente concernant les FIO relatifs au CEPSUM à l'exercice de planification stratégique auquel se soumettra le CEPSUM au cours des prochaines années. D'ici au plus quatre ans, l'équipe du CEPSUM entamera l'évaluation de la mise en application de son plan stratégique actuel – le Plan 2020 (CEPSUM 2014), et amorcera l'élaboration d'un nouveau plan stratégique. Puisque le renouvellement de l'entente est un moment propice pour négocier l'ajustement de la cotisation étudiante au CEPSUM et qu'il est éclairé de se soumettre à ce genre d'exercice de manière concomitante avec un exercice de planification stratégique, l'Université de Montréal et le CEPSUM se sont entendus avec la FAÉCUM et l'AGEEFEP pour que l'entente soit d'une durée de cinq ans. Ceci permettra d'entamer les discussions en vue du renouvellement de l'entente au moment où aura lieu l'exercice de planification stratégique du CEPSUM.

La direction du CEPSUM s'est également engagée à solliciter l'avis de la FAÉCUM dans le cadre de la prochaine planification des orientations stratégiques du CEPSUM. À cette fin, la direction du CEPSUM devra créer un comité ayant pour mandat de chapeauter le prochain exercice de planification stratégique. Il est prévu qu'un représentant ou une représentante de la FAÉCUM, ainsi qu'un représentant ou une représentante de l'AGEEFEP siègent à ce comité. La FAÉCUM pourra donc participer activement à l'évaluation du Plan 2020 et au prochain exercice de planification stratégique du CEPSUM.

#### **Rappel de recommandation**

Que le renouvellement de l'entente entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP et l'Université de Montréal qui détermine les mécanismes d'ajustement de la cotisation étudiante au CEPSUM soit fait de manière concomitante avec un exercice de planification stratégique auquel la communauté étudiante aura participé activement.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

#### **Rappel de position**

Que la FAÉCUM collabore avec le CEPSUM et participe concrètement à l'évaluation du Plan 2020 et à l'élaboration du plan stratégique qui lui succèdera, notamment en consultant la communauté étudiante sur ses besoins et son niveau de satisfaction des services et des installations du centre sportif.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

### **2.3. MILIEU DE VIE ACCUEILLANT ET INCLUSIF**

Dans le but de positionner clairement le CEPSUM en tant que centre sportif inclusif, où tous et toutes trouvent satisfaction et où la sécurité des personnes est une priorité, l'Université s'engage à veiller à ce que le droit des personnes trans de participer aux activités offertes par le CEPSUM conformément à leur identité de genre soit respecté. Le CEPSUM s'est également engagé en ce sens et devra mettre en place des mesures concrètes et formuler des directives internes claires à cet effet. Ces engagements font suite aux demandes qui ont été adoptées dans un avis sur les problématiques liées à la diversité sexuelle à l'Université de Montréal (FAÉCUM 2006).

#### **Rappel de position**

Que le CEPSUM adopte une politique interne indiquant que les personnes trans peuvent participer aux activités conformément à leur identité de genre et sans égard aux interventions médicales.

Adoptée : [CC-513<sup>e</sup>-5.0]

La FAÉCUM recommandait également depuis longtemps que les aménagements du centre sportif correspondent aux besoins des personnes trans. À la suite des négociations, le CEPSUM s'est engagé à aménager un vestiaire neutre, à l'intention des personnes trans, mais pouvant également être utilisé pour répondre aux autres besoins des membres de la communauté universitaire, notamment des parents-étudiants.

#### **Rappel de recommandation**

Que le CEPSUM s'assure que ses aménagements correspondent aux besoins des personnes trans.

Adoptée : [CC-513<sup>e</sup>-5.0].

Une recommandation de l'avis pour la négociation d'une nouvelle entente pour le montant de la cotisation au CEPSUM demandait également que le CEPSUM diffuse adéquatement la présence d'accommodements pour les étudiants et les étudiantes trans sur son site Internet, ce à quoi l'Université s'est également formellement engagée.

#### **Rappel de position**

Que le CEPSUM indique sur son site Internet la présence d'accommodements pour les étudiants et les étudiantes trans.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

### **2.4. MAINTIEN ET AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES, DES INSTALLATIONS ET DES SERVICES DU CEPSUM**

Avant le début des négociations, la direction du CEPSUM a ciblé des infrastructures et des installations dont elle jugeait la rénovation ou l'amélioration importante pour assurer le maintien de leur qualité ou pour répondre à l'évolution de la demande des usagers et des usagères et aux besoins opérationnels. Ces projets et un aperçu des investissements nécessaires à leur réalisation sont présentés au tableau 4.

Bien que certains projets de rénovation des infrastructures soient jugés essentiels au maintien du bon fonctionnement du centre sportif et que des impacts importants seraient à envisager sur l'ensemble des activités et des services s'ils ne pouvaient pas être déployés, d'autres projets ne sont pas essentiels au maintien des services actuels du centre sportif. Dans l'avis pour la négociation d'une nouvelle entente pour le montant de la cotisation au CEPSUM (FAÉCUM 2017), des recommandations ont été formulées afin de guider les négociations et d'assurer que les projets qui seront financés par les cotisations étudiantes seront ceux qui bénéficieront directement et principalement à la population étudiante.

#### **Rappel de position**

Que les projets de développement du CEPSUM dont la portée principale concerne des activités sportives et des initiatives destinées à la promotion de la participation de l'ensemble des membres de la communauté étudiante soient prioritaires.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

#### **Rappel de position**

Que le CEPSUM ne favorise pas le sport d'excellence aux dépens des activités sportives et des initiatives destinées à la promotion de la participation de l'ensemble des membres de la communauté étudiante.

Adoptée : [CGA-15<sup>e</sup>-1.0]. Modifiée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1].

#### **Rappel de position**

Que les investissements dans les infrastructures et les installations bénéficiant directement et principalement au sport d'excellence ou à l'expérience spectateur soient principalement assumés par du financement extérieur, et ne soient donc pas financés par des cotisations étudiantes.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

La démarche de consultation réalisée dans le cadre de la rédaction de l'avis pour la négociation d'une nouvelle entente pour le montant de la cotisation au CEPSUM (FAÉCUM 2017) a également permis de cibler les principales améliorations souhaitées par les membres de la communauté étudiante quant aux infrastructures et aux installations du centre sportif.

#### Rappel de position

Que le CEPSUM aménage des espaces pour relaxer, socialiser ou manger qui sont chaleureux, accueillants et confortables.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

#### Rappel de position

Que le CEPSUM entreprenne des travaux de rénovation de sa salle d'entraînement, afin qu'elle soit plus grande et mieux aménagée pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants, et qu'il fasse l'acquisition de nouvelles machines d'entraînement et de nouvel équipement sportif.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

Lors des négociations, l'Université de Montréal et le CEPSUM se sont entendus avec la FAÉCUM et l'AGEEFEP pour revoir la liste des infrastructures et des installations qui devront être rénovées ou améliorées au cours des prochaines années, ainsi que la part des investissements qui sera assumée par le CEPSUM — et donc, par les cotisations étudiantes. Par ailleurs, l'Université s'est engagée à aménager des espaces de socialisation chaleureux, accueillants et confortables au CEPSUM et à ce que la salle d'entraînement soit rénovée. Le résultat des négociations quant au financement des divers projets de rénovation et d'amélioration des infrastructures et des installations et un aperçu des investissements nécessaires à leur réalisation sont présentés au tableau 4.1.

**TABLEAU 4 : RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS QUANT AU FINANCEMENT DES DIVERS PROJETS DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DES INSTALLATIONS DU CEPSUM**

<b>TABLEAU 4.1. : SITUATION AVANT LES NÉGOCIATIONS</b>		
<i>Présentation des travaux que le CEPSUM aimerait effectuer d'ici 2025.</i>		
<b>Travaux</b>	<b>Montant estimé pour la réalisation</b>	<b>Part assumée par le CEPSUM</b>
<b>Besoins généraux et autres projets (150 000 \$ par an pour 8 ans)</b>	1 200 000 \$	100 %
<b>Contrôle d'accès</b>	100 000 \$	100 %
<b>Écran vidéo géant au stade extérieur</b>	1 250 000 \$	28 %
<b>Espaces de socialisation et d'échanges</b>	En évaluation	En évaluation
<b>Gradins gymnases triples</b>	150 000 \$	100 %
<b>Salle de classe 198 à l'aréna</b>	1 000 000 \$	10 %
<b>Salle d'entraînement</b>	1 500 000 \$	100 %
<b>Terrain de soccer au stade extérieur</b>	900 000 \$	100 %
<b>Terrain de soccer Vincent d'Indy</b>	1 000 000 \$	100 %

<b>Planchers gymnase triple, simple et omnisports, palestre, piscine</b>	2 500 000 \$	100 %
<b>Vestiaires de volleyball sport d'excellence</b>	800 000 \$	50 %
<b>Vestiaire neutre</b>	500 000 \$	100 %

<b>TABLEAU 4.2. : SITUATION À LA SUITE DES NÉGOCIATIONS</b>		
<i>Présentation des travaux que le CEPSUM s'engage à effectuer d'ici 2023<sup>1</sup>.</i>		
<b>Travaux</b>	<b>Montant prévu pour la réalisation</b>	<b>Part assumée par le CEPSUM</b>
<b>Besoins généraux et autres projets (150 000 \$ par an pour 8 ans)</b>	1 200 000 \$	
<b>Provision de contingence (150 000 \$ par an pour 4 ans)</b>	600 000 \$	100 %
<b>Contrôle d'accès</b>	100 000 \$	100 %
<b>Écran vidéo géant au stade extérieur</b>	1 250 000 \$	0 %
<b>Espaces de socialisation et d'échanges</b>	300 000 \$	100 %
<b>Gradins gymnases triples</b>	150 000 \$	0 %
<b>Salle de classe 198 à l'aréna</b>	1 000 000 \$	0 %
<b>Salle d'entraînement</b>	1 500 000 \$	100 %
<b>Terrain de soccer au stade extérieur</b>	900 000 \$	100 %
<b>Terrain de soccer Vincent d'Indy</b>	1 000 000 \$	
<b>Planchers gymnase triple, simple et omnisports, palestre, piscine</b>	2 500 000 \$	
<b>Vestiaires de volleyball sport d'excellence</b>	800 000 \$	0 %
<b>Vestiaire neutre</b>	500 000 \$	100 %

<sup>1</sup> Les lignes grises correspondent aux travaux qui ont été abandonnés ou reportés à la suite des négociations.

À la demande de la FAÉCUM, le CEPSUM travaillera également à l'amélioration de son service de prêt d'équipement. Un projet pilote sera mis sur pied, et le CEPSUM offrira aux étudiants, aux étudiantes et aux associations étudiantes la réservation d'équipement (ballons) pour une utilisation à l'extérieur des murs du centre sportif, et ce, pour une période de réservation de 24 heures. Cette offre d'équipement sera officialisée selon l'évaluation qui en découlera, notamment quant à son impact financier. Il s'agit d'un premier pas vers l'amélioration du service de prêt d'équipement.

#### **Rappel de recommandation**

Que le CEPSUM améliore le prêt d'équipement, notamment en permettant le prêt d'équipement destiné à une utilisation à l'extérieur des murs du centre sportif, et en revoie la grille tarifaire afin qu'il soit plus simple et accessible, tant pour les étudiants et les étudiantes que pour les associations étudiantes.

## **2.5. INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES**

L'Université s'engage à investir dans les nouvelles technologies afin de faciliter l'accès au CEPSUM, notamment en améliorant le processus d'inscription et de réservation, et de permettre au CEPSUM de se

doter d'une intelligence d'affaires adaptée à ses besoins. À cet effet, le CEPSUM s'engage à mettre à la disposition des étudiants et des étudiantes une plateforme unique permettant de s'inscrire à des cours et à des activités sportives, de réserver des plateaux et d'effectuer des paiements en ligne.

#### **Rappel de position**

Que le CEPSUM mette à la disposition des étudiants et des étudiantes et des associations étudiantes une plateforme unique permettant de s'inscrire à des cours et à des activités sportives, de réserver des plateaux et d'effectuer des paiements en ligne.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

De plus, le CEPSUM a accepté de travailler sur l'intégration du prêt d'équipement à la plateforme unique de réservation en ligne afin que le prêt d'équipement soit simple et accessible tant pour les étudiants et les étudiantes que pour les associations étudiantes.

#### **Rappel de recommandation**

Que le CEPSUM améliore le prêt d'équipement, notamment en permettant le prêt d'équipement destiné à une utilisation à l'extérieur des murs du centre sportif, et en revoie la grille tarifaire afin qu'il soit plus simple et accessible, tant pour les étudiants et les étudiantes que pour les associations étudiantes.

Finalement, le CEPSUM s'engage à se doter d'une base de données unifiée et d'outils de gestion performants qui permettront notamment de comptabiliser des données sur l'utilisation des services et des installations selon les catégories d'utilisateurs et d'utilisatrices.

#### **Rappel de position**

Que le CEPSUM se dote d'une base de données unifiée et d'outils de gestion performants qui permettent notamment de connaître l'utilisation des services et des installations selon les catégories d'utilisateurs et d'utilisatrices.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

Ces engagements répondent aux demandes de la FAÉCUM.

## **2.6. ÉVALUATION DES SERVICES**

Selon les termes de l'entente, l'Université devra s'assurer qu'il y ait un mécanisme d'évaluation annuelle des activités et des services offerts par le CEPSUM, incluant les plateaux sportifs. Le CEPSUM devra donc poursuivre ses activités d'autoévaluation de ses services et développer de nouveaux mécanismes pour inclure l'évaluation des plateaux sportifs. De plus, à la demande de la FAÉCUM, le CEPSUM s'est engagé à ce que les résultats des autoévaluations soient diffusés sous forme de rapports à un comité de suivi et au conseil d'administration du CEPSUM.

#### **Rappel de position**

Que le CEPSUM procède à une évaluation périodique de l'ensemble de ses services et de ses installations afin de s'assurer de répondre aux attentes et aux besoins des utilisateurs et des utilisatrices.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

#### **Rappel de position**

Que le CEPSUM présente un rapport annuel d'activités, incluant entre autres des données sur l'utilisation des services et des installations selon les catégories d'utilisateurs et d'utilisatrices.

Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]

### **2.7. CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

L'Université s'engage à maintenir, pour toute la durée de l'entente, ses contributions annuelles de 933 300 \$ pour l'utilisation des plateaux du CEPSUM à des fins académiques et de recherche, ainsi que de 400 000 \$ pour le fonctionnement du programme de sport d'excellence.

### 3. COMITE DE SUIVI

Afin d'assurer un suivi optimal de la mise en œuvre de l'entente, un comité de suivi sera créé. Ce comité sera composé de deux représentants ou représentantes de l'Université de Montréal, d'un représentant ou d'une représentante de la FAÉCUM et d'un représentant ou d'une représentante de l'AGEEFEP. Les membres du comité de suivi veilleront au respect des modalités décrites dans l'entente et pourront échanger sur les opportunités de collaboration et de développement des activités et des services du CEPSUM, ainsi que sur les solutions qui permettront de relever les défis auxquels pourrait être confronté le CEPSUM.

Le comité de suivi aura aussi la responsabilité d'étudier tout projet d'investissement proposé par l'équipe du CEPSUM autre que ceux mentionnés au tableau 4.2. À cet effet, l'Université s'engage à informer les membres du comité de ses intentions au sujet de tout nouveau projet d'investissement nécessitant de prévoir un emprunt. Si l'Université entend rembourser l'emprunt à l'aide des cotisations étudiantes ou des revenus qu'elle tire des activités de la programmation du CEPSUM, le projet en question devra être approuvé par la FAÉCUM et l'AGEEFEP.

## 4. TERME DE L'ENTENTE ET MODALITÉS DE RETRAIT

Nonobstant la date de sa signature, il est prévu que la nouvelle entente entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 mai 2023.

Par ailleurs, des modalités de retrait ont été prévues afin d'assurer le respect des engagements de l'Université pendant toute la durée de l'entente. Si l'Université ne respecte pas ses engagements, la FAÉCUM doit lui faire parvenir un préavis écrit d'au moins trente jours pour lui demander de corriger la situation. À l'échéance du préavis, si l'Université n'a pas corrigé la situation ou si les parties signataires de l'entente ne sont pas parvenues à un accord, l'entente sera résiliée.

Cependant, la résiliation de l'entente aura des conséquences sur les conditions d'accessibilité à l'abonnement-étudiant. En effet, certains avantages obtenus dans le cadre des présentes négociations ne s'appliqueront plus. Les étudiantes et les étudiants inscrits à temps partiel ou à demi-temps aux cycles supérieurs, ainsi que ceux et celles en rédaction ne bénéficieront plus automatiquement de l'abonnement-étudiant et devront déboursier des frais supplémentaires pour accéder aux services et aux activités du CEPsum.

Enfin, advenant une modification des modèles de financement des FIO par le MEES, la FAÉCUM, l'AGEEFEP et l'Université de Montréal devront négocier de bonne foi afin de s'entendre sur les FIO relatifs au CEPsum qui seront facturés aux étudiants et aux étudiantes, ainsi que leurs modalités de paiement suivant les modifications apportées par le gouvernement. Cette modalité peut être considérée comme étant avantageuse pour la communauté étudiante puisqu'il n'est actuellement pas possible de prévoir si la règle budgétaire du MEES sera modifiée, ni si les modifications qui y seront apportées seront bénéfiques pour les étudiants et les étudiantes.

## 5. RESUME DES RESULTATS DES NEGOCIATIONS

L'avis pour la négociation d'une nouvelle entente pour le montant de la cotisation au CEPSUM (FAÉCUM, 2017) présentait plusieurs rappels de positions et dix-neuf nouvelles recommandations au sujet du CEPSUM. La grande majorité des demandes de la communauté étudiante ont été obtenues lors des négociations, et toutes les positions de principe ont été respectées. Or, une recommandation ne s'appliquait pas aux termes de l'entente puisqu'elle concerne la collaboration entre le CaféKine et le CEPSUM. Elle n'a donc pas été incluse dans les négociations. Le tableau 5 présente les résultats des négociations.

**TABLEAU 5 : RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS EN FONCTION DES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS POUR LA NÉGOCIATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE POUR LE MONTANT DE LA COTISATION AU CEPSUM**

Recommandations de la FAÉCUM	Résultats des négociations
Que le CEPSUM mette en place une stratégie et des moyens de communication ciblés afin d'informer les membres de la communauté étudiante des services et des installations auxquels ils et elles ont accès. Adoptée : [CC-531 <sup>e</sup> -8.1]	<b>OBTENUE</b>
Que le CEPSUM procède à une évaluation périodique de l'ensemble de ses services et de ses installations afin de s'assurer de répondre aux attentes et aux besoins des utilisateurs et des utilisatrices. Adoptée : [CC-531 <sup>e</sup> -8.1]	<b>OBTENUE</b>
Que le CEPSUM aménage des espaces pour relaxer, socialiser ou manger qui sont chaleureux, accueillants et confortables. Adoptée : [CC-531 <sup>e</sup> -8.1]	<b>OBTENUE</b>
Que le CEPSUM entreprenne des travaux de rénovation de sa salle d'entraînement afin qu'elle soit plus grande et mieux aménagée pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants, et qu'il fasse l'acquisition de nouvelles machines d'entraînement et de nouvel équipement sportif. Adoptée : [CC-531 <sup>e</sup> -8.1]	<b>OBTENUE</b>
Que le CEPSUM accorde une attention particulière à la propreté des installations sportives et de son équipement, incluant les douches et les vestiaires. Adoptée : [CC-531 <sup>e</sup> -8.1]	<b>OBTENUE</b>
Que le CEPSUM mette à la disposition des étudiants et des étudiantes et des associations étudiantes une plateforme unique permettant de s'inscrire à des cours et à des activités sportives, de réserver des plateaux et d'effectuer des paiements en ligne. Adoptée : [CC-531 <sup>e</sup> -8.1]	<b>OBTENUE</b>

<p>Que le CEPSUM se dote d'une base de données unifiée et d'outils de gestion performants qui permettent notamment de connaître l'utilisation des services et des installations selon les catégories d'utilisateurs et d'utilisatrices.</p> <p>Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que le CEPSUM présente un rapport annuel d'activités, incluant entre autres des données sur l'utilisation des services et des installations selon les catégories d'utilisateurs et d'utilisatrices.</p> <p>Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que le CEPSUM améliore le prêt d'équipement, notamment en permettant le prêt d'équipement destiné à une utilisation à l'extérieur des murs du centre sportif, et en revoie la grille tarifaire afin qu'il soit plus simple et accessible, tant pour les étudiants et les étudiantes que pour les associations étudiantes.</p> <p>Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que le CEPSUM ne favorise pas le sport d'excellence aux dépens des activités sportives et des initiatives destinées à la promotion de la participation de l'ensemble des membres de la communauté étudiante.</p> <p>Adoptée : [CGA-15e-1.0]. Modifiée : [CCO-433e-8.1], [CC-531<sup>e</sup>-8.1].</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que le CEPSUM ne priorise pas l'intégration de la technologie visant à bonifier l'expérience sportive au détriment des améliorations demandées par la communauté étudiante. Parmi ces demandes, on compte notamment la rénovation de la salle d'entraînement, l'aménagement d'espaces pour se reposer, socialiser ou manger qui sont chaleureux, accueillants et confortables, et l'implantation d'une plateforme unique permettant de s'inscrire à des cours et à des activités sportives, de réserver des plateaux et d'effectuer des paiements en ligne.</p> <p>Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que les investissements dans les infrastructures et les installations bénéficiant directement et principalement au sport d'excellence ou à l'expérience spectateur soient principalement assumés par du financement extérieur et ne soient donc pas financés par des cotisations étudiantes.</p> <p>Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que les projets de développement du CEPSUM dont la portée principale concerne des activités sportives et des initiatives destinées à la promotion de la participation de l'ensemble des membres de la communauté étudiante soient prioritaires.</p> <p>Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que les étudiantes et les étudiants de l'Université de Montréal aient accès au CEPSUM et y soient automatiquement abonnés, et ce, sans frais supplémentaires. Que l'abonnement soit effectif pour tous les trimestres où l'étudiante ou l'étudiant est considéré inscrit dans un programme d'études, qu'il ou elle paie ou non une cotisation obligatoire.</p> <p>Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>

<p>Que la FAÉCUM s'assure que les tarifs facturés aux étudiants pour les activités du CEPSUM se conforment à l'énoncé de mission du Centre. Adoptée : [CCO-407<sup>e</sup>-10.1-1]. Modifié : [CGA-36<sup>e</sup>-6].</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que l'Université de Montréal revoie le système de répartition de la cotisation étudiante obligatoire au CEPSUM de manière à ce qu'un montant unique soit facturé aux étudiantes et aux étudiants inscrits en rédaction de mémoire ou en rédaction de thèse, et que ce montant soit le quart de celui déboursé par les étudiantes et les étudiants inscrits à temps plein aux cycles supérieurs. Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que le renouvellement de l'entente entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP et l'Université de Montréal qui détermine les mécanismes d'ajustement de la cotisation étudiante au CEPSUM soit fait de manière concomitante avec un exercice de planification stratégique auquel la communauté étudiante aura participé activement. Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que la FAÉCUM collabore avec le CEPSUM et participe concrètement à l'évaluation du Plan 2020 et à l'élaboration du plan stratégique qui lui succèdera, notamment en consultant la communauté étudiante sur ses besoins et son niveau de satisfaction des services et des installations du centre sportif. Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que la FAÉCUM diffuse auprès de ses associations étudiantes membres de l'information relative à la location de plateaux et d'installations pour l'organisation d'activités associatives au CEPSUM, par exemple lors des séances du conseil de la vie étudiante. Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que le CEPSUM indique sur son site Internet la présence d'accommodements pour les étudiants et les étudiantes trans. Adoptée : [CC-531<sup>e</sup>-8.1]</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que le CEPSUM s'assure que ses aménagements correspondent aux besoins des personnes trans. Adoptée : [CC-513<sup>e</sup>-5.0].</p>	<b>OBTENUE</b>
<p>Que le CEPSUM adopte une politique interne indiquant que les personnes trans peuvent participer aux activités conformément à leur identité de genre et sans égard aux interventions médicales. Adoptée : [CC-513<sup>e</sup>-5.0]</p>	<b>OBTENUE</b>

## CONCLUSION

Au cours des derniers mois, de nombreuses rencontres de négociations ont eu lieu entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP, le CEPSUM et l'Université de Montréal afin de convenir d'un projet d'entente pour le montant de la cotisation au CEPSUM qui serait avantageux pour la communauté étudiante et qui permettrait de maintenir les activités et les services offerts par le CEPSUM. Tout au long du processus, la FAÉCUM s'est assurée de l'adéquation entre les activités et les services offerts par le CEPSUM et les besoins des étudiants et des étudiantes en mettant de l'avant les recommandations de l'avis pour la négociation d'une nouvelle entente pour le montant de la cotisation au CEPSUM adopté au 531<sup>e</sup> conseil central.

Considérant que l'ensemble des améliorations et des avantages souhaités par la communauté étudiante seront obtenus par l'acceptation d'une augmentation de leur contribution au CEPSUM, il est souhaitable pour les étudiants et les étudiantes d'accepter que la FAÉCUM signe la nouvelle entente.

### **Recommandation 1**

Que la FAÉCUM signe l'entente concernant les frais institutionnels obligatoires relatifs au CEPSUM.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

### **Recommandation 1**

Que la FAÉCUM signe l'entente concernant les frais institutionnels obligatoires relatifs au CEPsum.

## ANNEXE A

L'abonnement-étudiant donne droit aux avantages suivants (CEPSUM 2018) :

- Accès en tout temps à l'ensemble des plateaux sportifs, à l'exception de la salle s'entraînement et du mur d'escalade.
- Jusqu'à 40 % de rabais sur le tarif de la plupart des activités sportives.
- Accès gratuit aux centres sportifs de l'Université de Sherbrooke, de l'Université Laval, et des Universités du Québec à Trois-Rivières, à Rimouski, à Chicoutimi et en Outaouais, selon les politiques en vigueur dans chaque établissement et sur présentation d'une preuve d'abonnement au CEPSUM, sous réserve du renouvellement annuel de l'entente avec ces établissements.
- Accès gratuit au bain libre et tarif préférentiel pour les activités et salles de cardio et musculation du Centre de l'activité physique du Collège Montmorency, sous réserve du renouvellement annuel de l'entente.
- Possibilité d'inviter gratuitement pour une journée entière au CEPSUM un membre de la famille âgé de moins de 16 ans.
- Possibilité d'inviter une personne pour une journée entière au CEPSUM, selon les tarifs préférentiels de membre en vigueur.

## BIBLIOGRAPHIE

- CEPSUM. 2014. « Réussir 2020 ». Montréal : Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal.
- FAÉCUM. 2017. *Négociation d'une nouvelle entente pour le montant de la cotisation au CEPSUM*. Montréal : Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.
- FAÉCUM. 2016. *Recherche sur les problématiques liées à la diversité sexuelle à l'Université de Montréal*. Montréal : Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2017. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec ». [http://www.education.gouv.qc.ca /fileadmin/contenu/documents\\_soutien/Ens\\_Sup/Universite/Calculs\\_subventions/Regles\\_budgetaire\\_universites\\_2017-2018.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaire_universites_2017-2018.pdf).